

Prêt Croissance

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

- Le Prêt Croissance de Bpifrance soutient les projets d'investissements ou de croissance externe des PME et des entreprises de taille intermédiaire.
- Il finance les dépenses matérielles du programme d'investissement, ou les dépenses immatérielles ou le BFR (Besoin en Fonds de Roulement) du projet de croissance externe. Ces dépenses éligibles financent :
 - les coûts de mise aux normes, les dépenses liées au respect de l'environnement,
 - la croissance externe,
 - les coûts de constitution ou de rénovation d'un parc de magasins,
 - l'acquisition de droit au bail, le recrutement et la formation de l'équipe commerciale,
 - les travaux d'aménagement,
 - les frais de recrutement et de formation,
 - les frais de prospection, les dépenses de publicité,
 - les matériels, progiciels, équipements à faible valeur de revente,
 - le BFR (Besoin en Fonds de Roulement).

Montant de l'aide

- Le montant du Prêt Croissance est compris entre 300 000 € et 5 millions €. Ce montant d'intervention est limité aux fonds propres ou quasi-fonds propres de l'entreprise.

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 3 ans.
- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 5000 salariés.
- Effectif de moins de 5000 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 1500 M€.
- Forme juridique
 - › Sociétés commerciales
- Données supplémentaires
 - › Situation - Réglementation
 - › Situation financière saine

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**
Web : www.bpifrance.fr